



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Extrait du Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 6 juillet 2022

Date de convocation : 29 juin 2022
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-deux, le six juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis à la salle des fêtes de Montigny-en-Cambrésis, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis.

Objet : Délibération 2022/85 portant présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut (SYMSEE) pour l'année 2021

Membres présents (53 titulaires et 4 suppléants) : BASQUIN Alexandre, PORTIER Carole, MACAREZ Jean-Félix, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, MÉRESSE DELSARTE Virginie, FLINOIS Alain (S), DUDANT Pierre-Henri, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, HENRIET Cécile (S), FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DOYER Claude, HISBERGUE Antoine, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, POULAIN Bernard, PRUVOT Brigitte, RICHOMME Liliane, RIQUET Alain, THUILLEZ Martine, GOETGHELUCK Alain, DÉPREZ Marie-Josée, PELLETIER Gilles, LAUDE Pierre, GOSSART Jean-Marc (S), LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PLATEAUX Stéphanie, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, LESNE-SETIAUX Monique, DUTILLEUL Yannick (S), HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOURAUD Francis, HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GERARD Pascal, GODELIEZ NICAISE Véronique, DEFAUX Maurice, JUMEAUX Stéphane, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres ayant donné procuration (7) : GAVE Nathalie à BACCOUT Fabrice, OLIVIER Jacques à RIBES-GRUERE Laurence, BONIFACE Didier à POULAIN Bernard, COLLIN Denis à THUILLEZ Martine, MANESSE Joëlle à SIMEON Serge, MERIAUX Christelle à LEONARD Julien, QUONIOU Henri à HENNEQUART Michel

Membre excusé (1) : PLATEAU Marc

Membres absents (9) : WAXIN Vincent, LOIGNON Laurent, MOEUR Sébastien, TRIOUX COURBET Sandrine, PLET Bernard, GERARD Jean-Claude, RICHEZ Jean-Pierre, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Secrétaire de séance : HERBET Yannick

Délibération 2022/85 portant présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut (SYMSEE) pour l'année 2021

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, Monsieur Georges FLAMENGT, Président du Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut, a transmis le rapport d'activité 2021.

Ce rapport devant faire l'objet d'une communication au Conseil Communautaire en séance publique.

Vu la notification du rapport d'activité du Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut du 9 juin 2022,

Vu le rapport d'activité du Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut pour l'année 2021 annexé à la présente délibération,

L'Assemblée prend acte de la présentation du rapport d'activité du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle pour l'année 2021.

Adoptée à l'unanimité

| Document(s) annexe : Rapport d'activité du Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut

Acte certifié exécutoire

Transmission en Sous-Préfecture le 11/07/2022

Publication le 12/07/2022

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

Pour expédition conforme

Le Président de séance,

Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS

Conseiller Régional

Serge SIMÉON

CAZC
Communauté d'Agglomération
Caudrésis-Catésis

IMPORTANT - DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 059-200030633-20220706-2022_85-DE/022-BF

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE LA SELLE

RAPPORT D'ACTIVITES 2021



Avec la participation financière de



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



SOMMAIRE

1	ORGANISATION DU SYNDICAT	3
1.1	Le territoire.....	3
1.2	Les missions.....	6
1.3	Adaptation des statuts	6
2	EVOLUTION DES COMPETENCES DU SYNDICAT	7
3	GOUVERNANCE	8
4	FINANCEMENT DU SYNDICAT.....	8
5	EFFECTIF DU SYNDICAT	8
6	ACTIVITES DU SYNDICAT 2021.....	9
6.1	Vie du Syndicat de la Selle en 2021.....	9
6.1.1	Les réunions.....	9
6.1.2	Les finances	10
6.1.3	Les missions de l’agent comptable / administratif.....	12
6.2	Synthèse des temps passés régie en 2021	12
6.3	Synthèse de la mission érosion en 2021	13
6.3.1	Animation sur le territoire.....	13
6.3.2	Les études.....	15
6.3.3	Travaux 2021	16
6.3.4	Surveillance du réseau travaux d’entretien des ouvrages	16
6.3.5	Communication	17
6.3.6	Synthèse des temps passés en régie 2021	18
6.4	Synthèse de la gestion des milieux aquatiques en 2021.....	20
6.4.1	Animation	20
6.4.2	L’entretien des rivières et des milieux aquatiques 2021.....	21
6.4.3	Les études 2021.....	24
6.4.4	Restauration des rivières 2021	25
7	PROJETS 2022 :	26

1 ORGANISATION DU SYNDICAT

1.1 LE TERRITOIRE

Le 4 janvier 2021, l’extension du périmètre du syndicat mixte du bassin de la selle a été autorisée, par arrêté interdépartemental. Le territoire du Syndicat est constitué des collectivités territoriales suivantes :

- **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CAUDRESIS ET DU CATESIS comprenant les communes de :**

- BAZUEL
- BRIASTRE
- BUSIGNY
- CATILLON SUR SAMBRE
- HONNECHY
- INCHY EN CAMBRESIS
- LE CATEAU CAMBRESIS
- LE POMMEREUIL
- MAZINGHIEN
- MONTAY
- NEUVILLY
- ORS
- REUMONT
- SAINT AUBERT
- SAINT SOUPLÉ
- SAINT BENIN
- SAINT VAAST EN CAMBRESIS

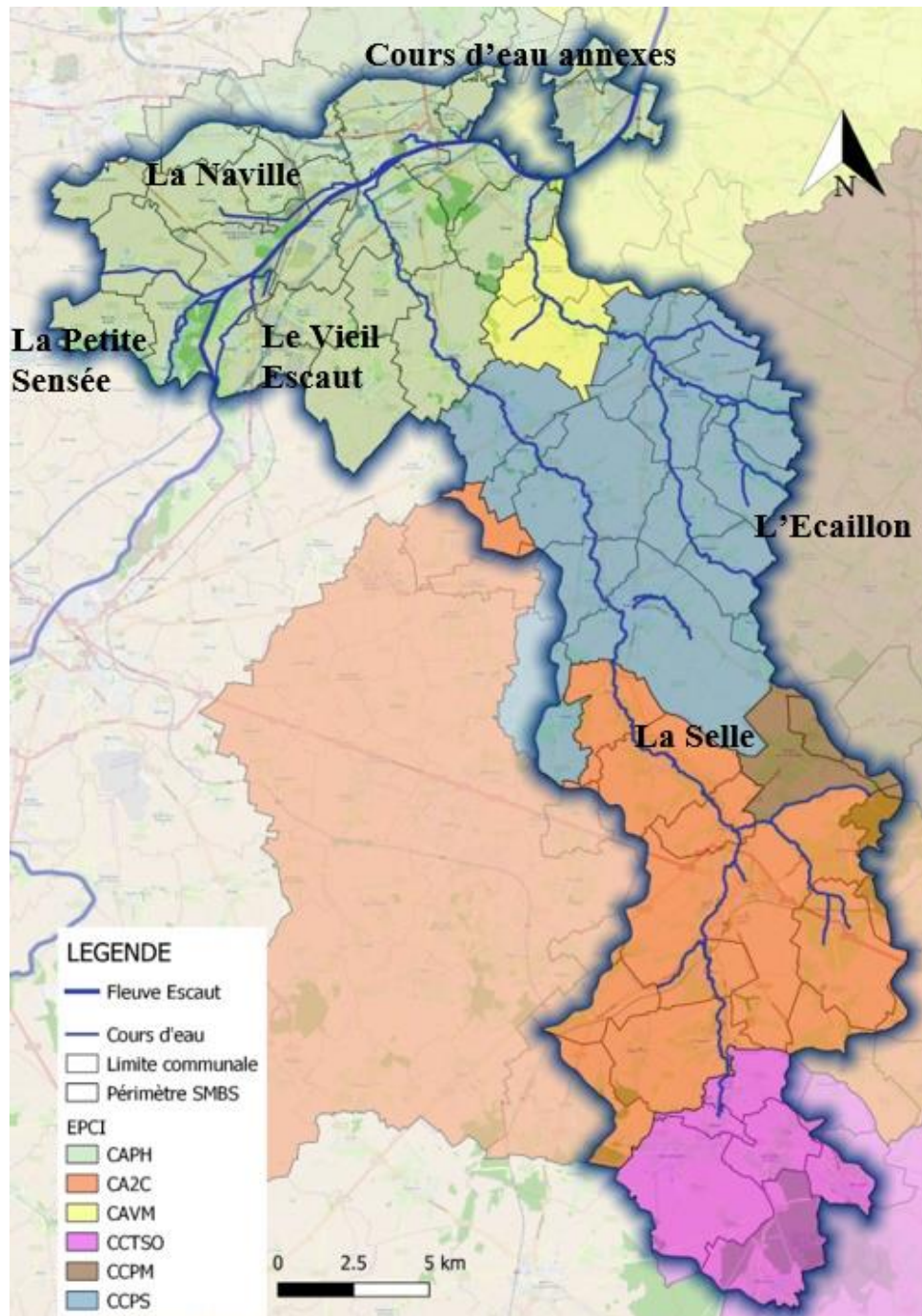
- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS comprenant les communes de :**

- BEURAIN
- BERMERAIN
- CAPELLESURÉCAILLON
- ESCARMAIN
- HAUSSY
- MONTRECOURT
- ROMERIES
- SAINT MARTIN SUR ECAILLON
- SAINT PYTHON
- SAULZOIR
- SOLESMES
- SOMMAING SUR ÉCAILLON
- VENDEGIES SUR ÉCAILLON
- VERTAIN
- VIESLY

- **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT comprenant les communes de :**
 - ABSCON
 - AVESNES LE SEC
 - BOUCHAIN
 - DENAIN
 - DOUCHY LES MINES
 - EMERCHICOURT
 - ESCAUDAIN
 - HASPRES
 - HAULCHIN
 - HÉRIN
 - HORDAIN
 - LA SENTINELLE
 - LEU SAINT AMAND
 - LOURCHES
 - MARQUETTEEN OSTREVANT
 - MASTAING
 - NEUVILLESURESCAUT
 - NOYELLES SUR SELLE
 - OISY
 - ROEULS
 - THIAN
 - TRITH SAINT LÉGER
 - WASNES AU BAC
 - WAVRECHAIN SOUS DENAIN
 - WAVRECHAIN SOUS FAULX
- **COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VALENCIENNES MÉTROPOLE comprenant les communes de :**
 - MONCHAUX SUR ÉCAILLON
 - VERCHAIN MAUGRÉ
- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE MORMAL comprenant les communes de :**
 - BOUSIES
 - CROIX-CALUYAU
 - FONTAINE AU BOIS
 - FOREST EN CAMBRÉSIS
- **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES THIÉRACHE SAMBRE OISE comprenant les communes de :**
 - LA VALLÉE MULATRE
 - MOLAIN
 - VAUXANDIGNY
 - HANAPPES
 - MENNEVRET
 - RIBEAUVILLE
 - SAINTMARTIN RIVIERE
 - TUPIGNY
 - VÉNÉROLLES
 - WASSIGNY

Le syndicat intervient pour :

- 6 EPCI-FP,
- 73 communes
- Une population proratisée de 105 252 habitants
- 6 bassins versants principaux : La Selle, L’Ecaillon, la Naville, Le Vieil Escaut, L’aval de la Sensée et les bassins urbains de la CAPH.
- Superficie de bassin versant de 38 653 ha.
- 140 km de cours d’eau gérés.



Carte. Territoire d'intervention du SMBS en 2021

1.2 LES MISSIONS

Le syndicat a pour objet la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations au sens de la Directive Cadre Européenne sur l’Eau, et ce, afin d’assurer le maintien ou le rétablissement du meilleur fonctionnement hydraulique possible sur son territoire, via l’exercice de la compétence GEMAPI, le tout à l’échelle de son périmètre d’intervention tel que défini à l’article 2, grâce à des principes de solidarité amont-aval

Le syndicat a assuré la gestion **de 140 km de cours d’eau** répartis sur les 6 EPCI.

Le linéaire de cours d’eau gérés évolue en 2022 pour prendre en compte l’ensemble des massés d’eaux identifiés par les Directions Départementales des Territoires de l’Asine et de la Mer du Nord. En 2022, le syndicat assurera la gestion de 243 km de cours d’eau.

1.3 ADAPTATION DES STATUTS

Le syndicat a mandaté un bureau d’étude « ESPELIA » afin d’obtenir un accompagnement sur la définition d’une stratégie relative aux compétences GEMAPI et « maîtrise du ruissellement »

En date du 16 septembre 2021, le comité syndical a adopté à l’unanimité, les modifications des statuts qui visent à :

- Changer de nom du syndicat : "Syndicat Mixte du Sud Est de l'Escaut " (SYMSEE) ;
- Intégrer du nouveau périmètre d’intervention ;
- Définir les missions exercées au titre de la compétence GEMAPI ;
- Transférer le siège social ;
- Définir la composition du comité syndical ;
- Déterminer les contributions des collectivités.

Rappel : s’agissant d’une modification statutaire, celle-ci est subordonnée à l’accord de la majorité qualifiée des conseils communautaires.

En 2020 chaque EPCI, anciens membres et nouveaux membres ont validé leur propre périmètre d’adhésion mais également celui des autres EPCI. (Le 4 janvier 2021, les services des sous-préfectures ont validé l’extension du périmètre du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle, par Arrêté interdépartemental). Le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle intervient pour 5 EPCI pour un total de 73 communes.

La validation des statuts est soumise à l’approbation de la préfecture du nord et la préfecture de l’Aisne, l’arrêté est en cours de signature

Le Syndicat de la Selle a modifié ses statuts pour tenir compte de la transformation de son territoire d’intervention, ainsi que de l’évolution de la compétence GEMAPI.

Le bureau d’étude ESPELIA a été mandaté par le syndicat afin d’élaborer de nouveaux statuts cohérents avec la législation et les ambitions du territoire avec notamment la définition de la lutte contre l’apport en matières en suspension dans les rivières dans les missions de la compétence GEMAPI.

Une proposition de modification des statuts couplée à la labellisation EPAGE a été rédigée et adoptés, en date 16 septembre 2021 par l’assemblée délibérante. La procédure de consultation des membres du syndicats a été déclenchée, pour délibération d’acceptation des nouveaux statuts et enfin prise de l’arrêté inter-préfectoral.

En vue de la validation des nouveaux statuts, un nouveau LOGO a été élaboré :



2 EVOLUTION DES COMPETENCES DU SYNDICAT

Le syndicat a changé de statuts en 2022. Les opérations 2021 présentées dans ce rapport ont été réalisées dans le cadre des anciens statuts du syndicat.

Les anciens statuts du syndicat définissaient les missions suivantes :

- La gestion des rivières pour l'ensemble des adhérents ;
- La lutte contre l'érosion des sols pour le compte des EPCI-FP qui en faisait la demande : CAPH et la CCPS.

Avec l'adoption des **nouveaux statuts**, le syndicat **n'interviendra plus dans la lutte contre l'érosion des sols**.

Le syndicat a dorénavant pour unique compétence la GEstion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations dite GEMAPI.

Dans le cadre de la GEstion des Milieux Aquatiques, le syndicat mettra en œuvre les moyens d'entretien, de restauration et de surveillance pour améliorer les milieux aquatiques. **C'est pourquoi dès 2022, pour l'ensemble des adhérents, le syndicat poursuivra l'entretien des rivières et réalisera des actions pour empêcher les coulées de boue d'impacter les milieux aquatiques.** Lorsqu'une coulée de boue impactera un bien, une infrastructure, le gestionnaire, et/ou la mairie, qui en aura pris la compétence seront les seuls à pouvoir intervenir. Le syndicat ne pourra pas prendre en charge des actions si une coulée de boue impacte uniquement un bien.

Dans le cadre de la Prévention des Inondations, le syndicat a l'obligation de gérer les ouvrages existants de lutte contre les inondations des rivières et de s'assurer que le risque d'inondation ne s'aggrave pas. Le syndicat n'a pas l'obligation de créer de nouveaux ouvrages de gestion des risques. Les actions du syndicat sont complémentaires aux Plans Locaux d'Urbanismes qui doivent intégrer le risque inondation et s'assurer de ne pas aggraver ce risque pour la population.

L'exercice 2021 est la dernière année où le syndicat de la Selle a réalisé des actions de lutte contre l'érosion des sols qui impactaient des biens pour le compte des EPCI-FP qui finançaient ces actions (CAPH et CCPS). A partir de 2022, le syndicat luttera contre les coulées de boue qui impacteront les milieux aquatiques pour l'ensemble des EPCI-FP adhérents.

3 GOUVERNANCE

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle est administré par un comité syndical composé de délégués et de suppléants. Le Bureau Syndical est composé de :

- Monsieur Georges FLAMENGT – Président, Maire de Saint Python
- Monsieur Henri QUONIOU – Vice-Président, Maire de Saint Souplet
- Monsieur Michel VENIAT – Vice-Présidente, Maire de Douchy-les-Mines
- Monsieur Denis SEMAILLE – Vice-Président, Maire de Beaurain
- Monsieur Jean-François DELATTRE – Secrétaire, Maire de Haspres

4 FINANCEMENT DU SYNDICAT

Les charges de fonctionnement du Syndicat sont financées par la participation financière des EPCI-FP et par des subventions obtenues essentiellement auprès de l’Agence de l’Eau ARTOIS-PICARDIE.

5 EFFECTIF DU SYNDICAT

Pour l’exercice 2021, la composition du personnel du Syndicat est la suivante :

Service administratif :

Madame LEBON Sandrine, rédactrice principale de 2ème classe

Service technique :

- Un directeur technique : Monsieur MEUNIER Michaël
- Un chargé de mission « Lutte contre l’érosion et gestion des ruissellements » : Monsieur NZETA KENNE Vanneck
- Un chef d’équipe : Monsieur DELSART Sébastien
- Des agents techniques :
 - Monsieur RUFFIN Gêrôme
 - Monsieur SEBASTIEN Olivier
 - Monsieur Michael JOURNET
 - Monsieur SMO CZYK Vincent
 - Monsieur BILLOIR Vincent
 - Monsieur SOUFFLET Charlie à partir du 1^{er} mai 2021
 - Monsieur SWIETLICKI Laurent du 1^{er} mai au 31 octobre 2021, il n’a pas souhaité renouveler son contrat.
 - Monsieur DEMOLLE Christophe jusqu’au 31 mai 2021
- Un contrat d’apprentissage Gestion des milieux naturels à partir du 1^{er} octobre 2021 : M. Enzo PAGANA

6 ACTIVITES DU SYNDICAT 2021

Les missions du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle ont pour objectifs d'améliorer les milieux aquatiques et de prévenir les risques d'inondation par débordement des rivières.

6.1 VIE DU SYNDICAT DE LA SELLE EN 2021

6.1.1 LES REUNIONS

Le Comité Syndical s'est réuni 5 fois en 2021, à savoir :

- le 3 février 2021
- le 15 mars 2021
- le 3 juin 2021
- le 16 septembre 2021
- le 22 novembre 2021.

Le Bureau et les Commissions se réunissent régulièrement pour discuter et débattre, en amont, des dossiers et projets avant leur présentation au comité syndical.

Les commissions du Syndicat sont :

- La commission des « Finances / Personnel / Administration » ;
- La commission de « Lutte contre l'érosion des sols » ;
- La commission « Grands Travaux et Plan de gestion de la Selle » ;
- La commission « Relation avec les collectivités territoriales et les pêcheurs » ;
- La commission « Appel d'offre ».

La commission finance s'est réunie le 9 mars 2021.

La commission rivière s'est réunie 2 fois en 2021 :

- 14 janvier 2021
- Le 25 octobre 2021

La commission érosion s'est réunie 2 fois en 2021 :

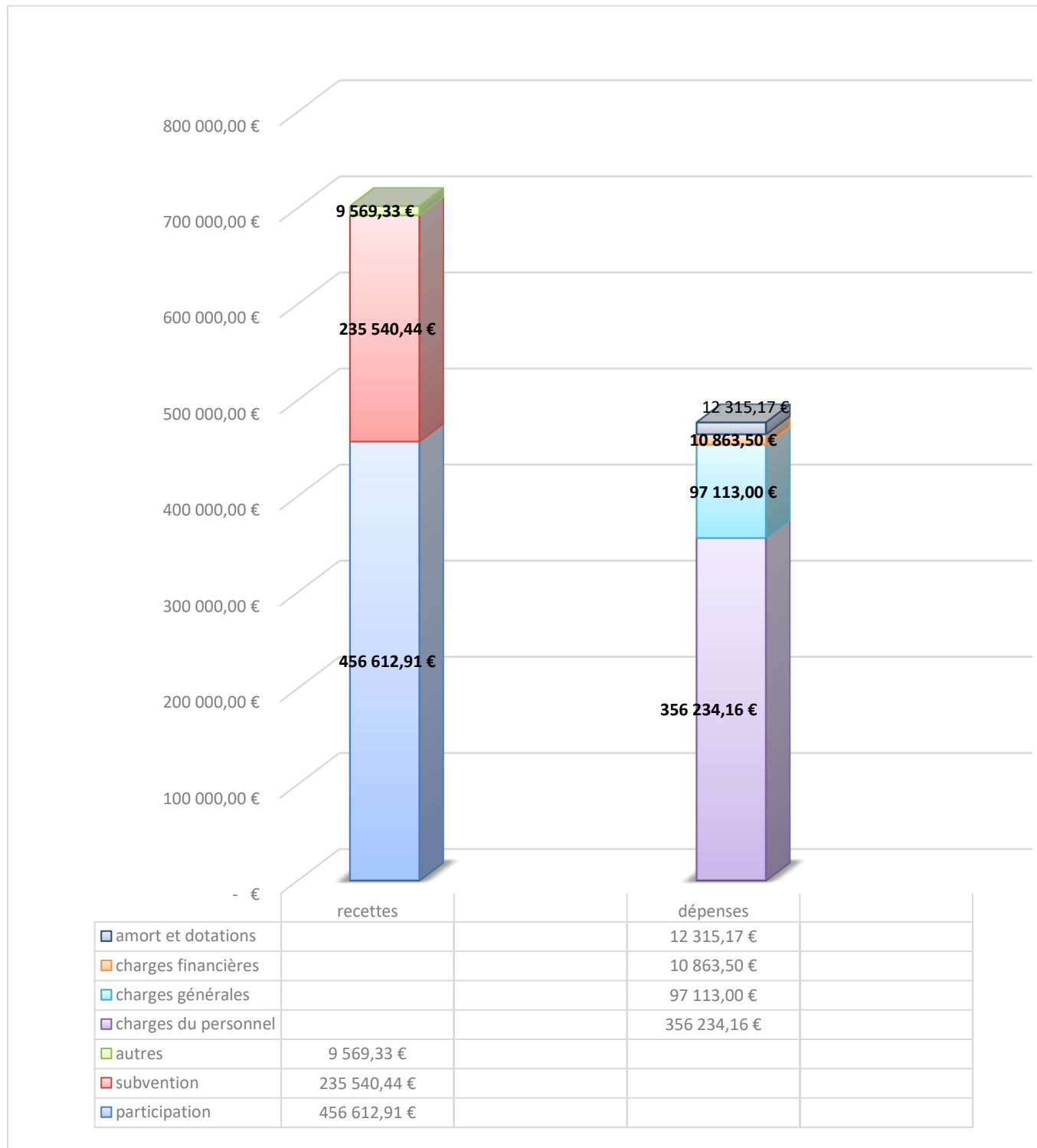
- 11 janvier 2021
- 18 novembre 2021

Réunion pour les statuts le 14 juin

6.1.2 LES FINANCES

6.1.2.1 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

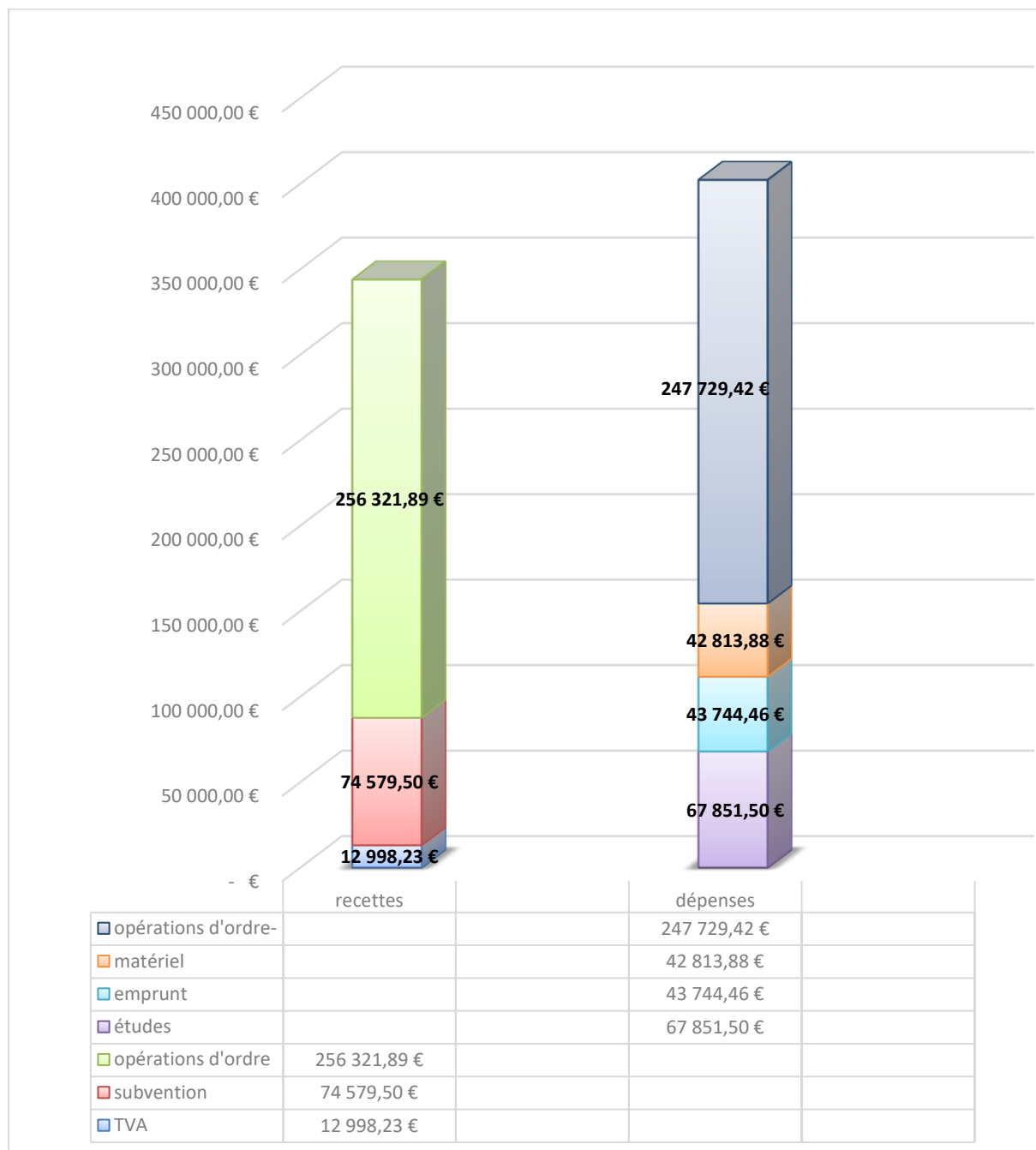
Les opérations de fonctionnement 2021 du Syndicat de la Selle se répartissent de la manière suivante :



Total des recettes 701 722.68 € - total des dépenses 476 525.83 € = excédent 225 196.85 € pour l’année 2021

6.1.2.2 RESULTAT D’INVESTISSEMENT

Les opérations d’investissement 2021 du Syndicat de la Selle se répartissent de la manière suivante :



Total des recettes 343 899.62 € - total des dépenses 402 139.26 € = déficit de 58 239.64 € pour l’année 2021

Dans l’attente du versement des subventions des partenaires, l’agence de l’eau Artois Picardie et le fonds européen de développement régional (FEDER), les travaux ont été reportés

6.1.3 LES MISSIONS DE L’AGENT COMPTABLE / ADMINISTRATIF

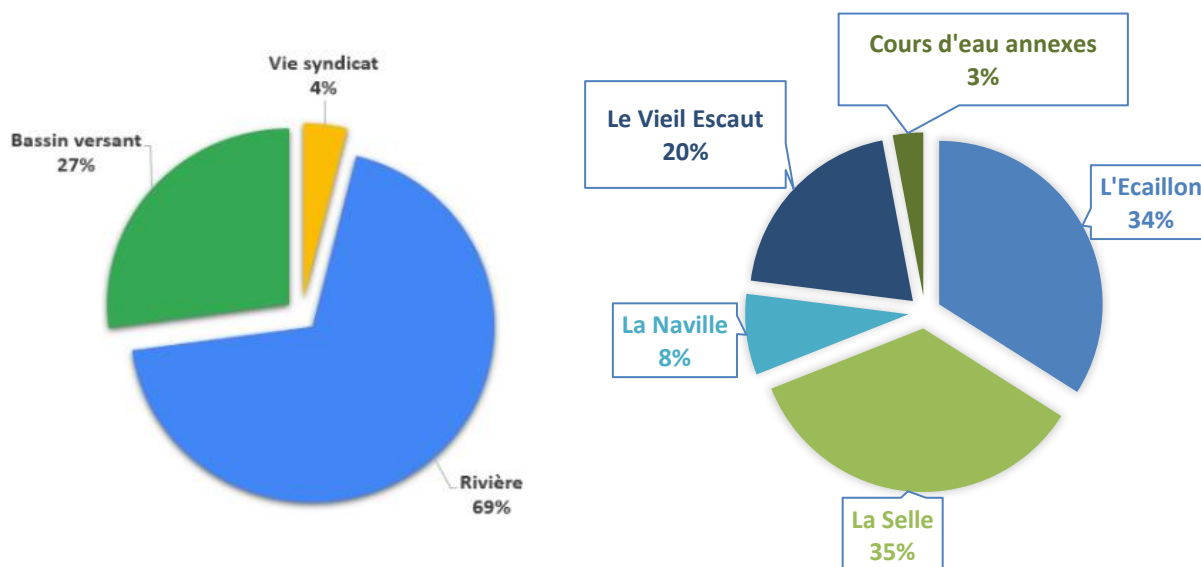
Les missions de l’agent comptable / administratif couvrent les champs d’activités suivants :

- Élaboration du Rapport d’orientation budgétaire, budget ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Mise en œuvre, sous les directives des élus, des politiques déclinées par le comité syndical ;
- Recueillement et traitement des informations nécessaires au fonctionnement administratif de la collectivité

6.2 SYNTHESE DES TEMPS PASSES REGIE EN 2021

Les temps passés pour l’entretien et de restauration des rivières et lutter contre l’érosion des sols des équipes en régie représentent un volume de 14 200 heures pour l’année 2021 :

- 550 heures pour l’entretien des locaux, des véhicules, la préparation des équipements de protection individuels, l’entretien et la réparation des machines ;
- 3855 heures pour la mission de lutte contre l’érosion des sols ;
- 9 795 heures passées pour la gestion des rivières.



Temps passés 2021 répartis par missions et par bassins versants

6.3 SYNTHESE DE LA MISSION EROSION EN 2021

6.3.1 ANIMATION SUR LE TERRITOIRE

L’animation de lutte contre l’érosion des sols a été portée par l’animateur érosion assisté par le chef d’équipe du Syndicat. L’animation a pour objectifs de sensibiliser les acteurs du territoire et de trouver des solutions techniques, administratives afin de résoudre les différents dysfonctionnements hydrauliques identifiés ou portés à la connaissance du Syndicat.

6.3.1.1 ANIMATION BERMERAIN

Les pluies survenues en juin 2018 sur la vallée de l’Ecaillon ont été causes de nombreuses coulées de boue. Elles ont généré d’importants dégâts sur les biens et les personnes, et elles ont impactés les milieux aquatiques.

C’est plus précisément dans la commune de Bermerain que les dégâts furent significatifs. A la suite de cet évènement, le Syndicat de la Selle a démarré une étude hydraulique en mandatant le cabinet Liose. Bien que les solutions soient pertinentes, les coûts retenus étaient trop importants. Le Syndicat, la mairie et les agriculteurs concernés se sont réunis et ont trouvé une solution plus simple et moins chère. La solution a été vérifiée et validée par le bureau d’études. Les résultats de ces études ont permis d’élaborer un plan d’aménagement du bassin versant agricole conduisant à une réorganisation de l’occupation du sol. Le syndicat a réalisé au point le plus bas une fascine 100 m permettant de filtrer les eaux en accord avec les agriculteurs et la mairie.

6.3.1.2 ANIMATION SUR LE TERRITOIRE DE LA CCPS

Par temps de pluies, on recense de nombreux axes de ruissellements sur le territoire de la CCPS conduisant à des perturbations des milieux aquatiques. Un diagnostic a été réalisé sur une grande partie du territoire de la CCPS, notamment pour les communes dont les risques d’érosion des sols sont importants et connus. Le syndicat a rencontré les élus communaux afin de répertorier les problèmes connus. A la suite de ces réunions l’animateur a rencontré les propriétaires et les exploitants afin d’étudier les solutions possibles à mettre en œuvre. C’est grâce à ce travail d’animation et la volonté des acteurs rencontrés que près d’1 km de haie ont été plantés sur les communes de Saulzoir, Haussy, Bermerain et Sommaing-sur-Ecaillon.

6.3.1.3 ANIMATION SUR L’AVAL DU BASSIN DU ROGNEAU

C’est en fin mai 2018 que des fortes averses tombées sur le bassin du Rogneau. Ces pluies importantes ont généré des coulées de boues sur la commune de Vendegies-sur-Ecaillon. A la suite de cet évènement, M. le Maire a sollicité l’intervention du Syndicat de la Selle. Le bassin versant du Rogneau a bénéficié d’une étude hydraulique réalisée par le bureau d’études Liose. Le Syndicat a organisé la première réunion de présentation en 2021 dans le but de présenter les orientations à suivre dans le cadre de l’étude hydraulique. L’élaboration de l’étude se fera en harmonie avec toutes les parties prenantes, notamment la profession agricole.

L’état des lieux est terminé, le bureau d’études formule les propositions d’aménagement qui seront présentées en 2022.

6.3.1.4 ANIMATION SOLESMES ET SAINT-PYTHON

Les fortes pluies survenues dans les nuits du 10 au 11 février et du 09 au 10 mars 2020 ont abouti à d’importants ruissellements sur les communes de Solesmes et Saint-Python. Les évènements similaires ont été observés en 2019 au mois de juin. Le Syndicat de la Selle a poursuivi l’animation en 2021, et a obtenu des accords conventionnés avec les exploitants agricoles. Le projet transmis à la DDTM en 2020 a été instruit par ce dernier, et elle a demandé le lancement d’une DIG. Les nouveaux statuts ne permettent plus au syndicat d’intervenir. Les coulées de boue n’impactent pas les milieux aquatiques. Le syndicat de la Selle souhaite ainsi poursuivre le projet en accompagnant le territoire : trouver un maître d’ouvrage et l’assister dans ces démarches.

6.3.1.5 ANIMATION SOLESMES : ACCOMPAGNEMENT DES ACTEURS DU TERRITOIRE ET PRISE DE COMPETENCES

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle constate couramment par temps de pluies des inondations sur la départementale D109 en direction de Briastre impactant très souvent la résidence située à proximité.

Avec l’appui de la commune de Solesmes, l’animation du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle a favorisé l’intervention des différentes parties prenantes, notamment NOREADE, la Voirie Départementale et le monde agricole.

6.3.1.6 ANIMATION DOUCHY-LES-MINES

Par suite de fortes pluies, des inondations par ruissellements sont survenues sur la commune de Douchy-les-Mines, impactant deux habitations et plusieurs jardins sur deux zones distinctes. Le Syndicat de la Selle a commandé une étude hydraulique au cabinet Liose. Après la restitution des résultats de l’étude, de nombreux échanges entre la Mairie, le Syndicat de la Selle, la Chambre d’Agriculture et les exploitants agricoles ont conduit à obtenir des accords avec des agriculteurs sur une amélioration continue des leurs occupations des sols.

6.3.1.7 ANIMATION WAVRECHAIN-SOUS-FAULX ET WASNES-AU-BAC

La CAPH connaît des problématiques d’érosion des sols et de coulées de boue. Les communes de Wavrechain-sous-Faulx et de Wasnes-au-Bac ont bénéficiés de deux études hydrauliques dont le maître d’ouvrage était la CAPH. Sur la base des solutions identifiées dans l’étude, le Syndicat de la Selle a entrepris une animation agricole en 2021. Dans un premier temps, le Syndicat a rencontré la Chambre d’Agriculture afin de valider les propositions et de préparer les rencontres des propriétaires et exploitants en 2022.

6.3.1.8 DIAGNOSTIC TERRITORIAL, SUIVI DES PROBLEMATIQUES DE COULEES DE BOUE

Dans le cadre de sa mission, l’animateur pour la lutte contre l’érosion des sols a mis en place une base de données photographiques et cartographiques (SIG) permettant de renseigner toutes les problématiques de coulées de boue observées sur le terrain par temps de pluie. Techniquement, la tâche consiste à :

- Déployer plusieurs équipes du Syndicat sur l’ensemble des bassins versants pour relever toutes les informations relatives à la coulée de boue, il s’agit notamment de la parcelle émettrice et de son écoulement vers le milieu aquatique.

- Informer les élus de l’alerte inondation, pour mieux couvrir le territoire et favoriser une collecte exhaustive d’informations.
- Toutes les données sont en suite classées par date d’évènement pluvieux et renseigner sur SIG.

Ces données vont servir d’arguments, d’alimenter l’animation agricole à conduire à partir de 2022 dans le cadre du plan pluri annuel 2022-2024.

6.3.1.9 CONVENTION PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE WPD

WPD est une entreprise à vocation environnementale, en ce sens qu’elle travaille pour la vulgarisation des énergies renouvelables, dont les énergies produites sont considérées comme des énergies vertes. Les missions de la WPD se poursuivent également par la mise en place d’actions pour la lutte contre l’érosion des sols. Le Syndicat de la Selle a été sollicité cet automne par la société WPD dans le cadre de la mission de lutte contre l’érosion des sols. Des premiers échanges entre WPD et le Syndicat ont permis de conclure sur la mise en place d’un éventuel partenariat pour les années à venir.

6.3.2 LES ETUDES

6.3.2.1 L’ETUDE HYDRAULIQUE DU BASSIN VERSANT DU ROGNEAU ET BERMERAIN

Le Syndicat de la Selle de la Selle a commandé une étude hydraulique au cabinet Liose, 21 906 euros TTC. La durée de l’étude prévue pour 6 mois a été prolongé compte tenu du contexte sanitaire rendant contraignant certaines missions.

La partie de l’étude sur le sous bassin versant de Bermerain a proposé des scénarios, dont un a été retenu et réalisé pour ce qui concerne l’hydraulique douce, relevant de la compétence du Syndicat de la Selle.

L’autre partie de l’étude portant sur le bassin versant du Rogneau, a pris du retard. La réunion de présentation de l’état des lieux a eu lieu cet automne. La suite de l’étude se déroulera au courant de l’année 2022.

6.3.2.2 L’ETUDE HYDRAULIQUE SUR DOUCHY-LES-MINES

Le Syndicat de la Selle a commandé une étude hydraulique. Le bureau d’études retenu, est également le cabinet LIOSE pour un montant de 7 734 euros TTC. Après la restitution des résultats de l’étude, de nombreux échanges entre M. Le Maire, le Syndicat de la Selle, la Chambre d’Agriculture et les exploitants agricoles a conduit à obtenir des accords des agriculteurs sur une amélioration continue des leurs occupations des sols. L’étude est terminée.

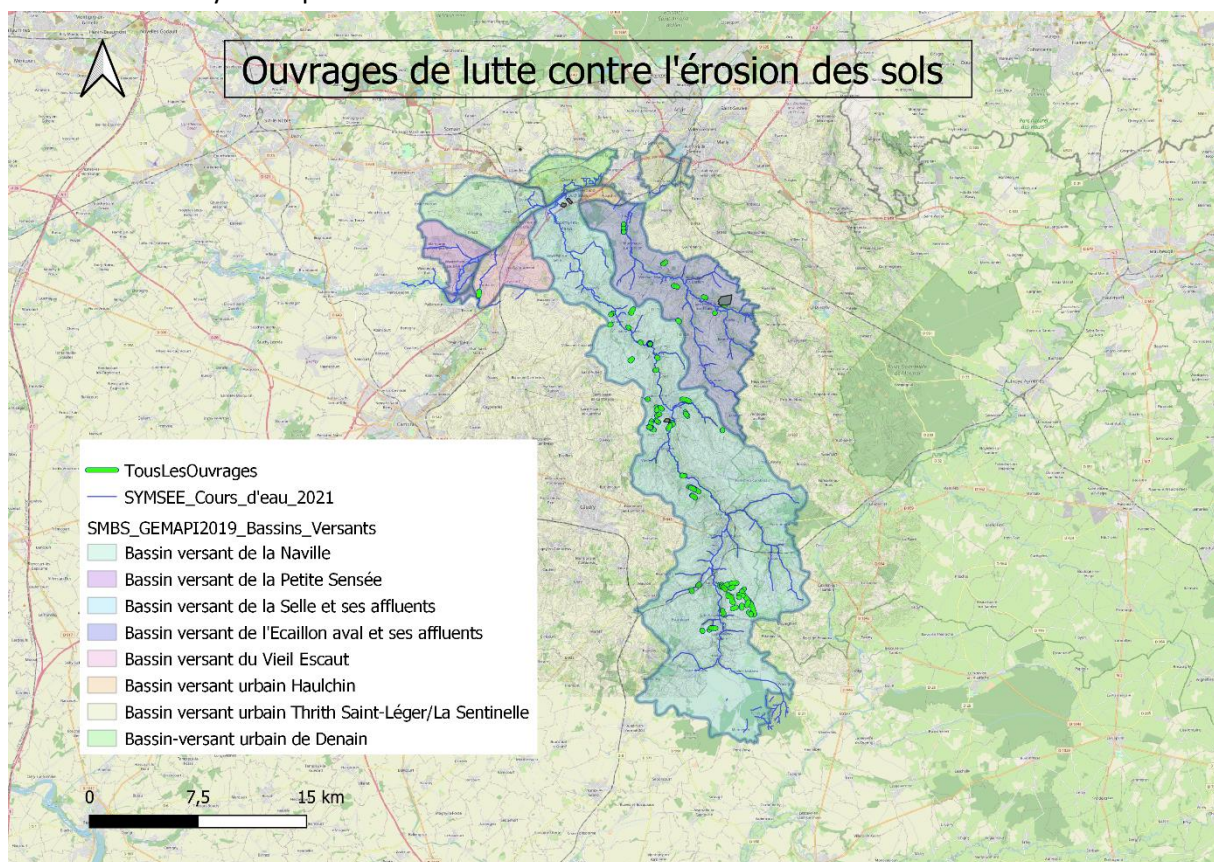
6.3.2.3 ETUDE JURIDICO-STRATEGIQUE : L’EVOLUTION DE LA MISSION EROSION DES SOLS

Par soucis de cohérence de la compétence GEMAPI sur son territoire, le Syndicat Mixte du Bassin de la Selle a lancé une étude juridique afin de mener la mission de l’érosion des sols sur l’étendue de son périmètre. Les résultats de l’étude conclu sur la possibilité d’intégrer la mission lutte contre l’érosion des sols dans la GEMAPI. La mission d’érosion des sols sera menée par l’animateur Erosion et les différentes actions seront élaborées pour la protection des milieux aquatiques et non plus pour la protection des biens et des personnes.

6.3.3 TRAVAUX 2021

Grâce à l’animation agricole que le Syndicat de la Selle porte sur son territoire, des projets ponctuels ont été concrétisés cette année.

- Plantations d’1km de haie sur les communes de Saulzoir, Haussy, Sommaing-sur-Ecaillon et Bermerain.
- Réalisation de 100 ml de fascines mortes sur la commune de Bermerain, dans le cadre de l’étude hydraulique.
- Réalisation d’un merlon planté de 40 ml sur la commune de Bermerain
- Amélioration de l’occupation des sols sur la commune de Bermerain, dans le cadre de l’étude hydraulique.
- Amélioration de l’occupation des sols sur la commune de Douchy-les-Mines, dans le cadre de l’étude hydraulique.



Carte des ouvrages de lutte contre l'érosion des sols

6.3.4 SURVEILLANCE DU RESEAU TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES

6.3.4.1 REDACTION ET SUIVI PLURIANNUELS D'ENTRETIEN DES OUVRAGES D'HYDRAULIQUE DOUCE

Le SMBS est engagé dans un programme d’entretien et de restauration des ouvrages implantés sur son territoire avec son partenaire financier majeur qu’est l’Agence de l’Eau Artois Picardie. L’objectif de cette opération est d’atteindre un état optimal des éléments de lutte contre l’érosion des sols en fin d’opération avec, si possible, un développement maximal des racines et des branches. L’objectif est ainsi de pérenniser les éléments en formant l’équipe d’entretien. Concrètement, le Plan de Gestion demande un suivi rigoureux des équipes et des ouvrages afin de fournir aux partenaires le compte-rendu des interventions et la synthèse de l’évolution des ouvrages.

6.3.4.2 TRAVAUX DU PLAN PLURIANNUEL

Les travaux sur les ouvrages d’hydraulique douce concernent 3 niveaux d’intervention possible : l’entretien courant, l’entretien spécifique et la restauration. Ces niveaux dépendent d’une fréquence d’intervention définie à l’avance, de l’âge de l’ouvrage et de son état. Les actions de débroussaillage et de détourage manuel sont les travaux les plus courants sur les haies. La taille a été réalisée sur une partie des linéaires en fin d’automne - début d’hiver. L’équipe reste aussi vigilante face aux améliorations à apporter sur les linéaires conventionnés (ex : mise en place de fascines de saules) et face aux problématiques rencontrées sur le terrain (labour des ouvrages, présence de pièges parfois non-homologués...) ce qui peut impliquer des échanges avec les exploitants, propriétaires, gardes-chasse.

Au total, ce sont environ 14 000 ml d’ouvrages qui ont bénéficié d’un suivi annuel au courant de l’année 2021.

Les travaux d’entretien ont donné entière satisfaction en 2021, et seront poursuivis en 2022, y compris sur les nouveaux territoires.

6.3.4.3 PLAN DE TRAVAUX : ENTRETIEN DES OUVRAGES DU BASSIN DES LONGUES PIERRES (MFR HAUSSY)

A l’instar du Plan de Gestion des ouvrages des bassins versants du territoire du SMBS, le partenariat MFR-SMBS a abouti à un document de planification de l’entretien des ouvrages sur 3 ans. Cette approche a permis de proposer des calendriers d’intervention et des temps à passer pour pérenniser les ouvrages. Les observations faites en 2021 sur le site permettent de conclure d’un bon développement des ouvrages.

6.3.4.4 SUIVI RUISSOL

Le SMBS étant impliqué dans le réseau Erosion du Bassin Artois Picardie, un suivi des ouvrages au GPS a lieu tous les ans avec la Chambre d’Agriculture du Nord-Pas-de-Calais. Ce suivi permet l’intégration actualisée des données d’état et de fonctionnement sur le logiciel RUISSOL piloté par la Chambre et financé par l’Agence de l’Eau. Cette opération permet de suivre tout particulièrement la mortalité des éléments, leur bon fonctionnement et les évolutions de linéaires. Les ouvrages sont ainsi affichables sur la cartographie du Bassin Artois Picardie et il est possible d’en extraire une synthèse des opérations à leur appliquer pour confirmer le Plan de Gestion interne. En 2021, tous les nouveaux ouvrages créés ont été transmis à la chambre d’Agriculture afin que ces derniers soient renseignés dans la base de données.

6.3.5 COMMUNICATION

6.3.5.1 LETTRES DE L’EROSION

Des lettres de l’Erosion sont rédigées par année, en lien avec l’activité du SMBS et les actions engagées. Cette année, le Syndicat a rédigé une lettre d’érosion des sols dans laquelle le thème mis en avant était la protection des milieux aquatiques passe par la lutte contre l’érosion des sols.

6.3.5.2 COMITE TECHNIQUE-EROSION

A l’échelle du Bassin Artois Picardie, un Comité des Animateurs et partenaires Erosion (Agence de l’Eau, Chambres d’Agriculture, Départements, Maison du Bois...) se réunit plusieurs fois par an pour initier des travaux de recherche, échanger sur les pratiques et les méthodologies et proposer des retours

d’expérience rencontrées sur les différents territoires. C’est dans le cadre du salon « assises de l’érosion en Hauts de France » qui s’est tenu à Amiens le 02 Décembre 2021 que ces échanges ont pu se réaliser. Les échanges étaient riches, tant sur le plan politique, que technique et financier. Il en ressort de ce colloque trois choses principales :

- La concertation avec l’ensemble des acteurs dans le cadre d’un projet de lutte contre l’érosion des sols, notamment le monde agricole.
- La mise en place des projets suivant une analyse par sous bassin versant cohérent.
- La sensibilisation du monde agricole aux nouvelles pratiques agronomiques.

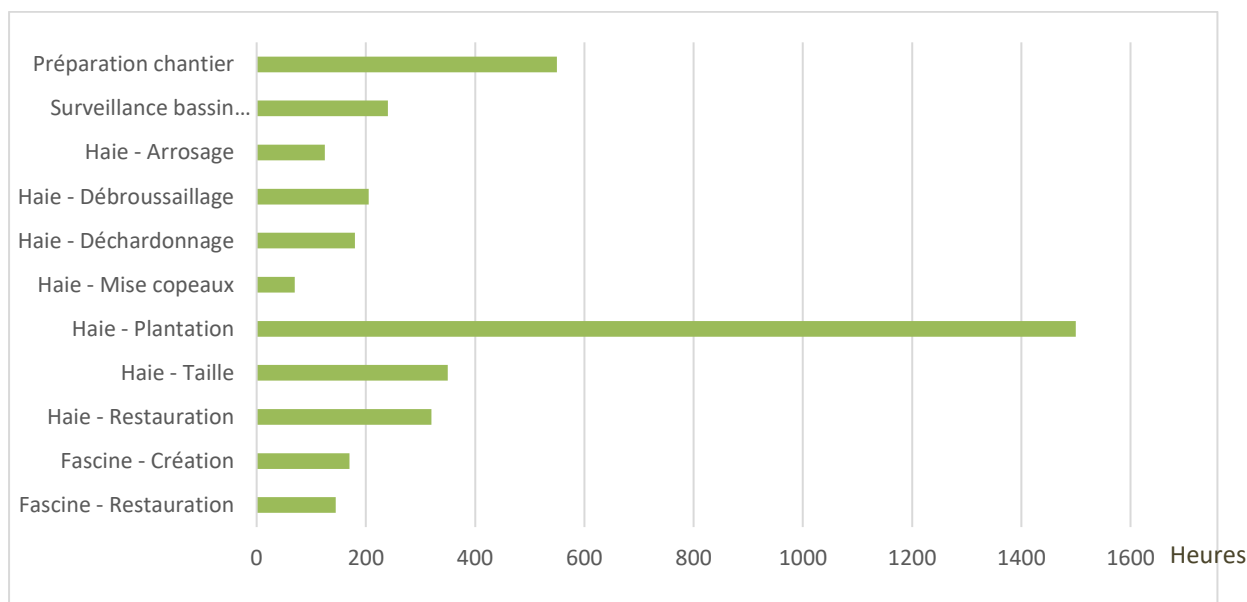
6.3.5.3 ANIMATION AVEC LES JEUNES AGRICULTEURS

Comme les années précédentes, le SMBS coanime un cours en salle sur la thématique de la lutte contre l’érosion des sols en domaine agricole, avec la Chambre d’Agriculture et anime des ateliers terrains de sensibilisation à la préservation de la ressource en eau par le biais d’outils simples comme la mise en œuvre de haies. En 2021, l’animation a porté sur une présentation en salle de classe, et une visite de terrain sur un site de la Ville d’Estreux.

6.3.6 SYNTHÈSE DES TEMPS PASSÉS EN RÉGIE 2021

Les temps passés en régie 2021 pour la mise en œuvre du programme de lutte contre les ruissellements sont de 3 855 heures dont 240 heures de surveillance du bassin versant lors d’intempéries, 1026 heures pour l’entretien courant (taille, débroussaillage, recépage), 550 heures pour la préparation des chantiers et le piquetage, 1500 heures pour les travaux de plantation de nouvelles haies et 70 heures pour la création d’une fascine de 100ml.

La figure ci-dessous donne le détail des interventions :



Répartition des temps passés d’entretien et de restauration 2021 pour lutter contre l’érosion des sols

Le détail des temps passés pour la lutte contre l'érosion 2021 est résumé dans les tableaux suivants :

BASSIN VERSANT		
Préparation travaux et entretien	Préparation chantier, piquetage, surveillance, acquisition des matériaux et entretien du matériel	550 heures
Surveillance	Diagnostique du territoire, surveillance des axes de ruissellements, collecte des données	240 heures
Total		790 heures
Entretien courant		
Type travaux	Unités	Temps
Restauration fascine	Interventions pour les travaux de restauration des fascines : regarnissage en fagots de saule sur les communes de Thiant et Saint-Benin. Soit environ 50 ml de restauration.	145 heures
Restauration des haies	Opération de remplacements des plants morts sur les jeunes haies du dernier plan tri-annuel (2019-2021). Soit environ 3000 ml concernés sur les communes de Verchain-Maugré, Solesmes, Saint-Python, Haussy, Neuville, Saint-Souplet, Honnechy.	320 heures
Débroussaillage haies	Les interventions permettent d'entretenir les haies et offrir un cadre favorable au développement des plantations. Soit environ 3000 ml sur les communes de Verchain-Maugré, Solesmes, Saint-Python, Haussy, Neuville, Saint-Souplet, Honnechy.	205 heures
Arrosage Haie	Programme de lutte contre la sécheresse : Intervention d'arrosage des jeunes haies afin de garantir leur alimentation hydrique, sur les communes de Verchain-Maugré, Solesmes, Montrécourt, Haussy, Neuville, Saint-Souplet, Honnechy.	125 heures
Débardonnage Haie	Travaux d'entretien pour lutter contre les chardons (Commune de Solesmes, Montrécourt, Haussy, Le Cateau-Cambrésis et Neuville)	180 heures
Mise Copeaux	Interventions sur les jeunes plants pour projeter le sol et lutter contre la concurrence des herbacées.	70 heures
Taille des haies	L'opérations se déroule en générale en trois étapes, premièrement la taille, ensuite, le ramassage des déchets et enfin leur évacuation vers la déchèterie (Solesmes).	350 heures
TOTAL entretien courant bassin versant		1395 heures
Travaux		
Type travaux	Unités	Temps
Plantation (restauration) de haies	Les interventions pour les plantations de haies ce sont faites dans le cadre des programmes de lutte contre l'érosion des sols, le maintien d'une prairie permanente et la valorisation de l'agriculture biologique et la protection de la ressource en eau. Plusieurs communes concernées : Sommaing-sur-Ecaillon, Bermerain, Saulzoir, Hordain.	1500 heures
Création d'une fascine	Création d'une de 100 ml dans la commune de Bermerain.	170 heures
TOTAL travaux bassin versant		1670 heures

6.4 SYNTHESE DE LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES EN 2021

Le Syndicat de la Selle assure l’étude, la coordination, l’animation et les communications des opérations définies dans les plans de gestion rivière, et pour lesquelles il est désigné maître d’ouvrage. Il assure toutes les démarches ou opérations relatives à la gestion de l’eau des rivières, au rétablissement de la continuité écologique et à la préservation des zones humides. Il conseille également les communes, les entreprises et les propriétaires riverains dans leur gestion et la réalisation de leurs projets d’aménagements afin de veiller que ceux-ci ne perturbent pas les milieux aquatiques ou n’aggravent le risque d’inondation.

L’agent administratif/comptable, l’animateur gestion des milieux aquatiques et le technicien rivière mettent en œuvre les décisions du comité syndical à partir des actions de restauration et d’entretien définies dans les plans de gestion ou sur la base de diagnostic technique en régie. Les objectifs sont nombreux : atteindre le bon état écologique des masses d’eau, améliorer la qualité de l’eau et diminuer le risque d’inondation.

Le Syndicat de la Selle est intervenu dans les bassins versants de la Selle, de la Naville, de l’Ecaillon aval, du Vieil Escaut, de la Sensée aval et des cours d’eau urbains (Denain, Wavrechain-sous-Denain, Haulchin).

La mise en œuvre de la politique du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle nécessite une animation pour la mise en œuvre de la politique de gestion des milieux aquatiques du Syndicat de la Selle, l’organisation et la réalisation des opérations d’entretien courant pour améliorer la biodiversité et le cadre de vie, tout en réduisant les risques d’inondations, la mise en œuvre des travaux de restauration structurants et la réalisation des études pour anticiper des opérations de restauration pour les années suivantes.

6.4.1 ANIMATION

L’animateur rivière et le chef d’équipe assurer l’animation des différents thématiques liées à l’entretien et la restauration des rivières.

Voici les principales actions engagées pour la mise en œuvre des choix du comité syndical en 2021 :

- Fonctionnement du syndicat : Participation à l’élaboration du budget, des comités syndicaux et de l’organisation des commissions d’appels d’offres.
- Mise en œuvre des plans de gestion :
 - Travaille avec les élus du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle, les agents de terrain, les acteurs du territoire pour définir les opérations à mettre en œuvre ;
 - Suivi des opérations réalisées (photos, terrains) ;
 - Partage des informations et échanges avec les services de la DDTM du Nord, de l’Agence de l’Eau Artois-Picardie, de l’Agence Française pour la Biodiversité et de la Fédération de Pêche du Nord.
- Préparation du nouveau plan de gestion 2023-2032 :
 - Echanges avec les services de l’état ;
 - Préparation de la réunion de la commission rivière et du questionnaire.
- Continuité écologique :
 - Coordination pour la réalisation des travaux de restauration de la continuité écologique ;
 - Suivis des travaux et animation du Comité de Pilotage des travaux ;
 - Échanges avec les partenaires techniques du Syndicat de la Selle (Agence de l’Eau-Artois-Picardie, Région des Hauts de France...)

- Divers :
 - Organisation des réunions GEMAPI et participation à la rédaction des nouveaux statuts et du règlement intérieur ;
 - Vigilance crue : suivis photographiques sur le terrain lors des épisodes pluvieux importants. Suivi du bon fonctionnement de la station de mesures du débit de la Selle à Douchy-les-Mines ;
 - Participation à la commission environnement de la CAPH ;
 - Organisation de la gestion de la zone humide de Solesmes avec le Conservatoire d’Espaces Naturels Hauts-de-France ;
 - Fiche retour d’expérience avec la FDPMA59 pour la réunion GEMAPI organisée par la DDTM du Nord à Beauvois-en-Cambrésis ;
 - Pollution TEREOS : Transmission des besoins en amélioration des milieux aquatiques au droit du Fleuve Escaut ;
 - Participation à deux réunions de suivi des sinistres au titre de la GEMAPI : Bouchain et Vendegies-sur-Ecaillon, pas de mise en cause du SMBS ;
 - Participation aux travaux de restauration du moulin de Saint-Martin-Rivière 1 avec la FDPMA 02.

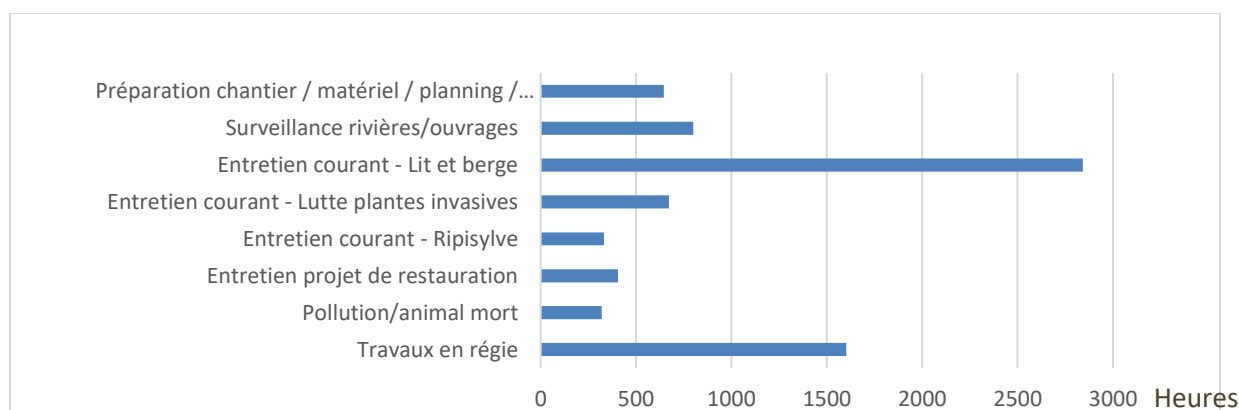
6.4.2 L’ENTRETIEN DES RIVIERES ET DES MILIEUX AQUATIQUES 2021

Après une année 2020 consacrée à réaliser les opérations de rattrapage des nouvelles rivières en gestion par le SMBS (Le riot des Glennes, La naville Tortue et quelques masses d’eau dans les secteurs urbains de Denain, Wavrechain-sous-Denain), le SMBS a mis en place des opérations d’entretien courant sur l’ensemble du territoire pour offrir le même niveau de service aux EPCI. L’entretien courant concerne donc l’ensemble des cours d’eau géré par le Syndicat : La Selle et ses affluents, la Naville et le Vieil Escaut et l’Ecaillon et ses affluents, la Sensée aval et les cours d’eau urbains de la CAPH (Denain, Wavrechain-sous-Denain, Haulchin).

Les travaux d’entretien courant concernent le débroussaillage raisonné, l’égavage, l’abattage, retrait des déchets, la lutte contre les espèces invasives animales et végétales, l’entretien des abords des ponts et la gestion des embâcles.

Ces opérations participent à améliorer l’état écologique des rivières tout en réduisant le risque d’inondation.

La réalisation des travaux d’entretien courant correspond à 10 345 heures passées. Les travaux d’entretien ont donné entière satisfaction. La répartition des temps passés est la suivante :



Répartition des temps passés 2021 pour la gestion des rivières

Le détail des temps passés pour la gestion des rivières 2021 est résumé dans les tableaux suivants :

Vie du Syndicat		
Type travaux	Unités	Temps travaux
Entretien	Entretien du local technique, matériel et véhicules	550 heures
TOTAL Vie du Syndicat		550 heures

Préparation		
Type travaux	Unités	Temps travaux
Organisation et diagnostic rivière	Préparation chantier / matériel / planning / temps passés	1645 heures
TOTAL Entretien projet de restauration		2195 heures

Entretien courant		
Type travaux	Détails	Temps travaux
Ripisylve : arbre - 30 cm - Abattage	Rattrapage d'entretien des cours d'eau de Wavrechain-sous-Faulx : 200 m	20 heures
Ripisylve : Têtard	31 arbres	300 heures
Ripisylve : Elagage	70 arbres - Rattrapage d'entretien des cours d'eau de Wavrechain-sous-Faulx	350 heures
Lit et berge : Embâcles	76 opérations sur tous les bassins	2298 heures
Lit et berge : Faucardage	Entretien du lit de la Selle à Romeries	4 heures
Lit et berge : Débroussaillage	29 jours d'intervention	620 heures
Lit et berge : Nettoyage vannage	36 ouvrages vérifiés et nettoyés toutes les 2 semaines	940 heures
Lit et berge : Nettoyage abords ponts	50 km inspectés dans secteur urbain plusieurs fois par an après forte pluies pour assurer bon écoulement	150 heures
Lit et berge : Collecte sélective des déchets	6 interventions - Plusieurs dépôts sauvages dans les rivières notamment à Louches, Roeulx et Douchy-les-Mines	200 heures
Lit et berge : Lutte contre les plantes invasives (Renouée du Japon, chardons)	28 jours d'intervention avec 20 sites sur tout le territoire	1552 heures
Surveillance rivières/ouvrages	120 km de cours d'eau surveillés	800 heures
Enlèvement animal mort	Enlèvement d'un veau à Briastre, d'un chien à Roeulx et de sacs avec animaux morts à Douchy-les-Mines	8 heures
Pollution	Inspection réseau lors de pollution à Solesmes et Louches	12 heures
TOTAL Entretien courant		7254 heures

Restauration		
Type travaux	Unités	Temps travaux
Clôtures	Compléments d'une clôture sur 10 ml suite aux travaux de restauration du moulin de la ferme du Tiers Etat	2 heures
Protection de berge/caches piscicoles	Protections de berge ponctuelles / création de caches piscicoles en fonction des matériaux naturels disponibles (bois, branches...). Travaux à chaque retrait d'embâcle sur le territoire : Bermerain, Monchaux-sur-Ecaillon, Douchy-les-Mines, Louches, Haussy...	150 heures
Diversification écoulement	Rétrécissement ponctuel du lit de la rivière avec la mise en place d'épis mobiles : Bermerain, Le Cateau-Cambrésis, Roeulx, Thiant.	18 heures
Plantation	Projet de plantation pour la protection des berges (Montay, Neuville) + projet de plantation des berges à Bouchain/Hordain pour lutter contre la Renouée du Japon.	256 heures
TOTAL Restauration		426 heures

Entretien projet de restauration		
Type travaux	Unités	Temps travaux
Ripisylve : Recepage arbuste	25 interventions consacrées à l'entretien des travaux de restauration d'Etilam (Solesmes), de clôtures (Montrécourt, Neuville, Saint-Benin, Saint-Souplet, Le Cateau-Cambrésis), de plantations (Haspres, Douchy-les-Mines, Noyelles-sur-Selle)	350 heures
Lit et berge	Débroussaillage rue Saint-Crépin à Saint-Souplet, rue des digues au Cambrésis avec remise en place des caches piscicoles, entretien des saules à Saulzoir pour le maintien des berges au pont de la bibliothèque, entretien des berges du centre-ville d'Haspres, du parc de Noyelles-sur Selle et de Douchy-les-Mines (tressage, bouturage)	120 heures
TOTAL Entretien projet de restauration		470 heures

6.4.3 LES ETUDES 2021

6.4.3.1 ETUDE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DE LA RIVIERE LA NAVILLE

La rivière La Naville est perturbée par la présence d’un siphon sous le canal de l’Escaut qui empêche toute continuité écologique. De plus, l’ouvrage aggrave le risque d’inondation des communes amont. Le Syndicat a souhaité porter une étude pour restaurer durablement la continuité écologique de la Naville.

L’étude est terminée. 2 scénarios ont été retenus :

- Réaliser un bras de décharge compatible pour diminuer le risque d’inondation dans la commune de Lourches tout en atteignant les objectifs de restauration de la continuité écologique.
- Etudier une nouvelle solution qui vise à créer un ouvrage cadre sous le canal de l’Escaut en lieu et place du siphon.

6.4.3.2 ETUDE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU VIEIL ESCAUT

La restauration de la continuité écologique du Vieil Escaut fait partie des objectifs prioritaires sur le territoire. La rivière jouit d’un contexte favorable pour les milieux aquatiques mais n’a plus suffisamment de débit pour évacuer les sédiments accumulés. Après plusieurs rencontres locales, il apparaît que les travaux pour la création du canal à grand gabarit de VNF ont conduit à détourner l’amont de la rivière vers le canal.

L’étude vise à restaurer la continuité de la rivière le Vieil en prélevant des eaux du canal, tout en s’assurant que les travaux ne modifieront pas le risque inondation.

L’état des lieux est terminé, les Voies Navigables de France ont confirmé la possibilité de créer un ouvrage pour assurer un apport d’eau de 2l/s dans le Vieil Escaut à partir du cabal de l’Escaut. Le cabinet d’étude finalise les solutions d’aménagement. L’étude sera finalisée en 2022.

6.4.3.3 ETUDE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE DU MOULIN DE MONCHAUX-SUR-ECAILLON

Le moulin de Monchaux-sur-Ecaillon a un rôle clef sur la dynamique hydromorphologique sur les derniers tronçons de la rivière Ecaillon. Le Syndicat a sélectionné l’entreprise ARTELIA pour réaliser une étude de restauration de la continuité écologique du moulin pour un montant de 10 000 euros TTC.

L’étude est terminée. Il a été retenu de proposer de conserver les vannes en position ouverte et de compenser les surlargeurs avec la création de banquettes et la restauration du matelas alluvial. Le propriétaire du moulin souhaite un temps de réflexion pour amender ou non le projet.

6.4.3.4 ETUDE DE LA RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE D’OUVRAGES HYDRAULIQUES A BERMERAIN

La ville de Bermerain se situe à la confluence de la rivière Ecaillon et du ruisseau de Saint-Georges. Il apparaît que le moulin de Bermerain est totalement infranchissable et conduit à un isolement des populations piscicoles amont de la rivière Ecaillon.

Le Syndicat de la Selle a défini une étude de restauration de la continuité écologique de la rivière Ecaillon avec pour objectifs de localiser un bras de contournement qui rejoindrait la rivière Ecaillon au Saint-Georges.

L’étude a été confiée à Artelia. L’étude conclut sur la possibilité de créer un bras de contournement reliant l’Ecaillon et le ruisseau du Saint-Georges. Un bras de décharge existe déjà au droit du moulin de Bermerain, les propriétaires ont accepté que le syndicat mène des investigations complémentaires pour utiliser le bras de décharge comme bras de contournement. Les études topographiques complémentaires seront réalisées en janvier 2022.

6.4.3.5 ETUDE JURIDICO-STRATEGIQUE : GEMAPI/LUTTE CONTRE L’EROSION DES SOLS

Le SMBS a pour projet de se transformer en Etablissement Public d’Aménagement et de Gestion des Eaux. Dans un souci de cohérence hydrographique de ses interventions à l’échelle des bassins versants, le syndicat souhaitait développer sa compétence «de lutte contre l’érosion des sols » pour l’exercer de façon plus intégrée et possiblement plus étendue sur son périmètre.

L’étude a conclu sur la possibilité d’intégrer la mission de lutte contre l’érosion des sols dans la compétence GEMAPI si la mission vise à protéger les milieux aquatiques. Le Syndicat ne pourra plus prendre en charge l’animation, les travaux et l’entretien de coulées de boue qui ne perturbent pas les milieux aquatiques.

Le dernier élément de l’étude est l’appui à la rédaction du règlement intérieur définissant les missions de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

6.4.4 RESTAURATION DES RIVIERES 2021

6.4.4.1 PROTECTION DE BERGE EN REGIE

Lors de la réalisation d’élagage, d’abattage des arbres ou dans le cadre du retrait d’arbres tombés, de gestion d’embâcles, les agents du syndicat réutilisent une partie des bois pour la restauration ponctuelle de berge. Les principaux sites aménagés en 2021 sont dans les communes de Monchaux-sur-Ecaillon, Le Cateau-Cambrésis, Saint-Souplet, Haspres, Roeulx, Louches, Wavrechain-sous-Denain, Douchy-les-Mines, Solesmes, Haussy, Saint-Martin-Rivière.

6.4.4.2 TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA RIPISYLVE ET LUTTE CONTRE LA RENOUÉE DU JAPON

Le Syndicat de la Selle a pris en charge de nouveaux tronçons de rivière colonisés par des espèces végétales invasives. Le Syndicat emploie la même méthode sur la majorité des sites, à savoir l’arrachage des plants pour épuiser leurs stocks dans les racines.

Un site à Hordain est particulièrement dense en Renouée du Japon. Pour être plus efficace, le syndicat a choisi de planter des arbustes afin d’accélérer la lutte contre les renouées du Japon.

6.4.4.3 PREPARATION DES TRAVAUX 2022

Le chef d’équipe et l’animateur ont recensé les projets potentiels pour 2022 afin de préparer les éléments pour le bureau et le comité syndical.

Chaque projet a fait l’objet d’une étude sur le terrain, la rencontre des propriétaires et exploitants.

Plusieurs opérations sont possibles (protection de berge, travaux de continuité écologique). Les opérations sont recensées au chapitre suivant.

7 PROJETS 2022 :

Les orientations pour l’exercice 2022 sont les suivantes :

Année de programmation	Nature	Descriptif des opérations	Montant de travaux	Aides	Montant d'aides
2022	Animation	Communes du SMBS : Animation Restauration cours d'eau	79 500,00 €	70 %	55 650,00 €
2022	Animation	Communes du SMBS : Animation Lutte contre l'érosion	65 687,50 €	70 %	45 981,25 €
2022	Travaux	Communes du SMBS : Travaux d'entretien des ouvrages d'hydraulique douce (Selle et Ecaillon)	148 779,00 €	Forfait	49 593,00 €
2022	Travaux	Travaux de lutte contre l'érosion des sols - Réalisation d'hydraulique douce	11 000,00 €		0,00 €
2022	Travaux	Communes du SMBS : Entretien des cours d'eau dans les bassins versants de la Selle, de l'Ecaillon, de la Naville, du vieil Escaut, de la petite Sensée, du Riot des Glaines et les bassins versants urbains de Denain, Wavrechain-sous-Denain, Haulchin, Trith-Saint-Léger et la Sentinelle pour 2022	200 000,00 €		0,00 €
2022	Etude	Etude maitrise d'œuvre travaux de restauration de la continuité écologique du siphon de la Naville à Louches : AVP, PRO et ACT	15 000,00 €	70 %	10 500,00 €
2022	Etude	Etude maitrise d'œuvre travaux de restauration de la continuité écologique du moulin de Vendegies-sur-Ecaillon (ROE 22494) et d'un ouvrage à Vertain (ventelle) : AVP	15 000,00 €	70 %	10 500,00 €
2022	Etude	Maitrise d'œuvre travaux moulin de Montay (ROE 20592) : PRO, ACT, EXE, DET, OPC et AOR	25 000,00 €	70 %	17 500,00 €
2022	Travaux	Travaux de restauration de la continuité écologique dans les bassins versants de la Selle et l'Ecaillon	64 000,00 €	70 %	44 800,00 €
2022	Travaux	Travaux de restauration de la continuité écologique dans les bassins versants de la Selle et l'Ecaillon	4 000,00 €	70 %	0,00 €